



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

Formation 2018

Les mineurs isolés étrangers en France

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à aborder les thèmes de la protection des MIE (définition de l'enfant en danger, présentation de l'entrée dans le dispositif de protection, des mesures d'assistance éducative des MIE et d'accompagnement des jeunes majeurs), de la représentation légale de l'enfant mineur, de la contestation de la minorité, des droits des MIE (droit à l'état civil, à la scolarisation et à la formation professionnelle, à la nationalité dans certains cas et droit à voyager), ainsi que la procédure particulière de demande d'asile et les conditions de délivrance de titre de séjour pour ce public particulier.

CONTENU DE LA FORMATION

- L'entrée dans le dispositif de protection : mise à l'abri des MIE et procédure d'évaluation de leur minorité et de leur isolement avant leur prise en charge par les conseils départementaux.
- La représentation légale de l'enfant mineur
- La vérification de leur état civil, sa reconstitution en cas d'absence et les dangers des tests osseux
- Le droit des MIE à la formation professionnelle et la délivrance d'une autorisation de travail pour les contrats d'apprentissage
- La poursuite de leur protection à 18 ans par les conseils départementaux
- Préparer la demande de carte de séjour et connaître les conditions à remplir

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étrangers et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout travailleur social (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement,



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

- ateliers de base : aucune
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du CICADE et du CIFF Phocéen, spécialistes du thème abordé
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateurs.
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étrangers

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- chaque session regroupe 10 à 20 personnes

INTERVENANT(E-S) : **FEDERICO COLOMBO** – juriste à ESPACE.

MODALITES PRATIQUES : voir sur le site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>